

Avis adopté à la séance plénière du 22 septembre 2020

Contribution du CESE au projet de loi de programmation pluriannuelle de la recherche

Déclaration du groupe des Organisations étudiantes et mouvements de jeunesse

Il y a deux mois, dans cet hémicycle nous vous lisions le témoignage désabusé d'une chercheuse et sa vision tristement honnête de l'avenir de son métier. De son avenir à elle, remis en cause faute d'un financement suffisant de la recherche française qu'illustre bien la préconisation 1.

Cette désillusion, elle naît en premier lieu de la grande précarité du statut de chercheur.se qui se manifeste par un enchaînement de contrats courts, dans un domaine où le temps long est pourtant gage de qualité. Que dire des postes de vacataires, dont les indemnités ne sont payées qu'à l'issue du semestre, pour qui les congés payés sont inexistantes, tout comme le congé maladie ou le congé parental.

Loin de remédier à la précarité du statut de chercheur.se, le projet de loi ne fait que la déguiser sous couvert notamment de « CDI de mission scientifique » ou de

« chair d'excellence junior ». Et pourtant, il est nécessaire d'embaucher massivement sur des postes statutaires dans les universités et dans les établissements publics de recherche. C'est ce que demande la préconisation 7 que nous soutenons.

L'augmentation des titularisations, au-delà de la stabilité de vie qu'elle offrira à de nombreux.se.s chercheur.se.s, permettra aux laboratoires de recherche d'établir des stratégies de long terme, ce qui est essentiel.

Car la concurrence dans le domaine de la recherche possède de nombreuses limites, qui entraînent désormais des effets délétères.

Ils se font sentir par exemple dans l'attractivité des domaines de recherche : les sciences humaines et sociales sont les premières victimes de cette mise en concurrence des projets et souffrent depuis des années d'un sous-financement chronique. Deux fois moins financées que les recherches sur le vivant, elles offrent pourtant un décryptage indispensable des défis sociaux et sociétaux à venir. La condition des doctorant.e.s dans ces domaines est particulièrement inquiétante.

Redoter les crédits de base, c'est aussi encourager la prise de risque dans les sujets de recherche envisagés, et éviter le développement de « tendances » gages de financement. Le groupe soutient en ce sens la préconisation 6.

Si le gouvernement a dévoilé dans son plan de relance l'ouverture de nombreuses places supplémentaires de formation dans l'enseignement supérieur, le financement qui y est attribué demeure insuffisant. Cette année encore nous pouvons voir les mêmes images d'amphithéâtre bondés et d'étudiant.e.s assis.e.s par terre. Il est urgent de donner aux universités les moyens d'accueillir et d'accompagner convenablement chaque jeune, particulièrement cette année dans le contexte de crise sanitaire, et alors que certains établissements privilégient les cours en distanciel.

Cela passe par l'attribution de moyens supplémentaires propres à leur mission d'enseignement et à leur fonctionnement, en plus des crédits de base dédiés à leur activité de recherche.

Face à la crise de la recherche française, l'avis propose une réflexion de qualité sur ses causes, et sur les solutions à y apporter.

Le groupe tenait à en remercier la rapporteure, et a voté favorablement cet avis.